

Compte rendu de la séance du 28 février 2020

Présents: Daniel MEYNADIER, Daniel GIOVANNACCI, Eliette VALAT, Bernard AEBERHARD, Michel AGRINIER, Jean BOUTELLIER, André CHABAL, Claude GRELLIER, Jean-Paul MARTIN

Représentés: Claire GINIER par Eliette VALAT

Excuses:

Absents:

Secrétaire de séance: Claude GRELLIER

Ordre du jour :

- Adoption du Procès-verbal du Conseil municipal du 22 novembre 2019
- Délibération approbation des statuts du Syndicat Mixte Ouvert A.GE.D.I
- Délibération pour désigner la secrétaire de mairie comme porteur de la clé RGS de A.GE.D.I
- Pont du Gua : délibération limitation de tonnage et délibération demande de subventions
- Délibération programme de voirie 2020
- Délibération Amendes de police 2020
- Information sur la réforme de la taxe d'habitation
- Information sur l'extension de la via ferrata de Rousses par la Communauté de communes
- Demande d'autorisation de stationnement faite par Taxi Les Sources de Florac
- Demande de Monsieur Kevin Meynadier pour du terrain et lieu de stockage
- Vote des Comptes administratifs 2019 (Commune, Service eau, Via Ferrata, Transport Tapoul)
- Vote des Comptes de gestion 2019 (Commune, Service eau, Via Ferrata, Transport Tapoul)
- Organisation des élections municipales des 15 et 22 mars 2020
- Questions diverses

Adoption du Procès-verbal du Conseil municipal du 22 novembre 2019

Le procès-verbal du 22 novembre 2019 est adopté à l'unanimité.

Approbation des statuts du Syndicat Mixte Ouvert "Agence de GEstion et Développement Informatique" (A.GE.D.I) - DE 001 2020

Pour rappel le syndicat mixte A.GE.D.I. a été constitué par arrêté préfectoral le 22 janvier 1998. Les statuts ont ensuite été modifiés par un arrêté du 16 juin 2011 qui a entériné la transformation du syndicat mixte en syndicat intercommunal ayant pour objet la mutualisation des services informatiques, télématiques et prestations de services portant sur la mise en oeuvre des nouvelles technologie et d'accompagnement des collectivités membres dans le fonctionnement et le développement de leur système d'information (NTIC).

Le syndicat a décidé, à la demande de l'administration, de revoir ses statuts. Il est décidé d'adapter la forme juridique aux besoins en passant de syndicat mixte fermé à Syndicat Informatique Mixte Ouvert et de modifier l'objet du syndicat (article 3).

Après approbation des statuts par le comité syndical lors de la séance du 4 décembre 2019, le Syndicat A.GE.D.I. sollicite ses membres afin de délibérer sur le projet de modification statutaire.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** l'ensemble des modifications statutaires et les nouveaux statuts du Syndicat Mixte A.GE.D.I., joint en annexe,
- **APPROUVE** le passage de syndicat mixte fermé en Syndicat Mixte Ouvert,
- **APPROUVE** la modification de l'objet du syndicat,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire, à effectuer les démarches nécessaires pour valider les nouveaux statuts du Syndicat informatique A.GE.D.I.

Désignation secrétaire comme porteur d'une clé RGS 2 pour les transmissions dématérialisées et convention - DE 002 2020

Compte tenu des Elections municipales et du renouvellement des membres du Conseil municipal ;

Considérant qu'il faut permettre la continuité des transmissions dématérialisées, en particulier des délibérations ;

Monsieur le Maire propose de fournir à Madame Sonia GONDRY, secrétaire de mairie, une clé RGS 2 pour les transmissions dématérialisées ACTES, A.B., PES-V2, ...

Considérant que Madame Sonia GONDRY exerce les fonctions de secrétaire pour trois collectivités, à savoir :

- la commune de Rousses,
- la commune de Bassurels,
- le SIVU de la Can de l'Hospitalet.

Il est proposé de mutualiser l'achat de la clé RGS 2 de Madame Sonia GONDRY afin qu'elle puisse l'utiliser dans chacune des collectivités où elle exerce.

Cette clé d'un coût de 100 € HT avec une durée de validité de 3 ans serait payée par la commune de Rousses, puis le prix d'achat serait partagé entre les 3 collectivités à part égale. La commune de Rousses refacturerait aux 2 autres collectivités le montant de leur participation respective.

Il est proposé de signer une convention pour l'usage d'un certificat RGS entre les parties concernées.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **DECIDE** de fournir à Madame Sonia GONDRY, secrétaire de mairie, une clé RGS 2 pour les transmissions dématérialisées de la commune de Rousses.

- **DECIDE** de mutualiser l'achat de cette clé RGS 2 entre la commune de Rousses, la commune de Bassurels et le SIVU de la Can de l'Hospitalet en passant une convention pour l'usage d'un certificat RGS, projet en annexe.

- **DONNE POUVOIR** à Monsieur le Maire pour signer tout document utile et refacturer le montant de leur participation respective aux 2 autres collectivités après réception de la facture pour l'achat de la clé RGS 2.

Limitation de tonnage sur le Pont du Gua voirie communale n°8 - DE 003 2020

Considérant que le Pont du Gua sur la voirie communale n°8 date de 1903 et qu'aucune expertise n'a été conduite depuis sa mise en place ;

Monsieur le Maire propose de mettre en place une limitation de tonnage à 12 T sur le Pont du Gua accompagnée de la pose d'un panneau de signalisation.

Il est proposé de prendre cette mesure à titre conservatoire, dans l'attente de la réalisation d'une étude complète sur l'état du Pont du Gua (cf. DE_004_2020).

Cette décision pourra être revue après les résultats de l'étude.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **DECIDE** de mettre en place, à titre conservatoire, une limitation de tonnage à 12 T sur le Pont du Gua voirie communale n°8.

- **PRECISE** que cette décision pourra être modifiée après la réalisation d'une étude et les résultats de celle-ci.

- **DONNE POUVOIR** à Monsieur le Maire pour signer tout document utile.

Mission de maîtrise d'oeuvre pour la réalisation d'une étude d'évaluation de l'état du Pont du Gua voirie communale n°8 - DE 004 2020

Monsieur le Maire a demandé l'avis de Lozère Ingénierie pour faire un bilan sur l'état du Pont du Gua sur la voirie communale n°8.

Le compte-rendu réalisé par Lozère Ingénierie fait ressortir un manque d'entretien de l'ouvrage et la nécessité de

réaliser des travaux pour la pérennité de l'ouvrage. Mais avant tout, une visite technique réalisée par un bureau d'étude spécialisé s'impose afin d'évaluer l'état de l'ouvrage et les travaux à réaliser sur le Pont du Gua.

Monsieur le Maire propose de confier à Lozère Ingénierie la mission Maîtrise d'Oeuvre, charge à elle de trouver un bureau d'étude spécialisé ayant l'expertise pour faire l'évaluation de l'état du Pont du Gua et des travaux à y réaliser pour le pérenniser.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **DECIDE** de confier à Lozère Ingénierie la mission Maîtrise d'Oeuvre afin de trouver un bureau d'étude spécialisé pour faire l'évaluation de l'état du Pont du Gua et des travaux à y réaliser pour le pérenniser.
- **DONNE POUVOIR** à Monsieur le Maire pour signer tout document utile dans ce dossier.

Programme de voirie 2020 dans le cadre des Contrats Territoriaux 2018-2020 - DE 005 2020

Considérant que dans le cadre des Contrats Territoriaux 2018-2020 le projet de "travaux de voirie communale 2018-2020" (Dossier n°00020719) a été retenu à la contractualisation :

- Montant des travaux subventionnable : 18 882.00 € HT,
- Montant de la subvention : 7 553.00 €,
- Taux de subvention : 40 %.

Monsieur le Maire a demandé un devis à Lozère Ingénierie pour réaliser des travaux sur les voiries communales du Serre et du Clos dans le cadre du programme de voirie 2020.

Le devis de Lozère Ingénierie s'élève à 17 715.00 € HT et à 22 356.33 € TTC. Celui-ci prévoit le reprofilage partiel de la chaussée chemin du Serre, reprofilage général chemin du Clos et application d'un enduit bicouche généralisé depuis la route départementale, sur une longueur totale de 600 m.

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que cette subvention n'est valable que si les travaux sont réalisés avant la fin 2020.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le devis de Lozère Ingénierie qui s'élève à **17 715.00 € HT** pour réaliser les travaux sur les voiries communales du Serre et du Clos.
- **PRECISE** que les travaux à réaliser devront se limiter aux portions de voirie communale classées et propriété de la commune de Rousses.
- **SOLLICITE** l'aide du Conseil départemental dans le cadre des Contrats Territoriaux 2018-2020 pour le projet "travaux de voirie communale 2018-2020".
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous documents nécessaires.

Amendes de police 2020 - Travaux de signalisation et de stationnement - DE 006 2020

Pour bénéficier d'un financement dans le cadre des Amendes de police, il importe de déposer un dossier avant le 31 mars 2020.

Monsieur le Maire propose de déposer un dossier pour des travaux consistant d'une part à mettre en place de la signalisation sur les diverses voies de la commune et d'autre part à créer un parc de stationnement dans le village de Rousses (près du temple).

Le devis de Lozère Ingénierie s'élève à 4 150.00 € HT.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **SOLLICITE** une subvention au titre des **amendes de police 2020** pour effectuer les travaux indiqués ci-dessus dont le devis s'élève à **4 150.00 € HT**.

- **S'ENGAGE** à réaliser les travaux si la commune de Rousses est admise au bénéfice de la dotation des amendes de police.

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document concernant ce dossier.

Information sur la réforme de la taxe d'habitation

L'ensemble des Français paieront pour la dernière fois la taxe d'habitation sur leur résidence principale en 2019 pour 80 % des foyers, et en 2022 pour les 20 % des foyers les plus aisés.

Dès 2021, la compensation des collectivités sera intégrale et pérenne. La taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) sera totalement attribuée au bloc communal. La part départementale de la TFPB sera reversée aux communes, en remplacement de la taxe d'habitation sur les résidences principales.

Le niveau de recettes de TFPB sera modulé à la hausse ou à la baisse par un coefficient correcteur

Le montant de la compensation sera établi sur les taux adoptés pour 2017 et sur les bases fiscales de 2020.

Information sur l'extension de la via ferrata de Rousses par la Communauté de Communes

Un marché public a été lancé pour réaliser les travaux d'extension de la via ferrata de Rousses.

L'ouverture des plis a eu lieu le 27 février 2020 avec 2 candidatures reçues :

- Cévennes Evasion à Florac
- Antipodes à Millau

L'analyse des offres aura lieu le 9 mars 2020 et la décision sera prise en bureau communautaire le 12 mars 2020.

Demande d'autorisation de stationnement sur la commune de Rousses faite par le Taxi Les Sources - DE 007 2020

Monsieur le Maire présente le courrier reçu de Monsieur Giovanni PERRI, représentant la société Taxi Les Sources, concernant une demande d'autorisation de stationnement pour un taxi sur la commune de Rousses. Il sollicite un accord pour mettre une plaque avec les coordonnées de sa société au niveau du garage communal sur le parking du village mais sans matérialisation d'une place de taxi au sol.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité :

- **ACCEPTE** la demande faite par Monsieur Giovanni PERRI, représentant la société Taxi Les Sources, pour mettre une plaque avec les coordonnées de sa société sur le garage communal sur le parking du village de Rousses.

- **PRECISE** que le stationnement du taxi ne devra pas gêner le stationnement des véhicules durant la période estivale sur le parking du village de Rousses.

- **DONNE POUVOIR** à Monsieur le Maire pour notifier la décision du Conseil municipal à Monsieur Giovanni PERRI.

Demande pour un emplacement et un local de stockage pour une activité de maçon faite par Monsieur Kevin MEYNADIER - DE 008 2020

Monsieur le Maire présente le courrier reçu de Monsieur Kevin MEYNADIER concernant une demande pour l'attribution d'un emplacement et si possible l'implantation d'un local de stockage sur la commune dans le cadre de son installation en tant qu'entrepreneur individuel artisan maçon.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité :

- **ACCEPTE** le principe de soutenir une entreprise qui s'installe sur la commune car l'un des axes prioritaires de sa politique est le développement de l'activité économique sur la commune

- **PRECISE** que la décision définitive sur les modalités de soutien pour la création de l'activité de Monsieur Kevin MEYNADIER est laissée à l'appréciation de la prochaine municipalité.

- **DONNE POUVOIR** à Monsieur le Maire pour notifier la décision du Conseil municipal à Monsieur Kevin

MEYNADIER.

Vote des Comptes administratifs 2019 et des Comptes de gestion 2019

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que les Comptes de gestion 2019 n'ont pas été reçus. Le vote des Comptes administratifs 2019 et des Comptes de gestion 2019 est reporté au prochain Conseil municipal.

Une présentation par vidéo-projecteur des Comptes administratifs 2019 des budgets de la commune (Commune, Service eau, Via ferrata, Transport Tapoul) a été faite à titre d'information.

Organisation des élections municipales des 15 et 22 mars 2020

Les membres du bureau de vote sont :

- Président : Daniel MEYNADIER (Maire).
- Assesseurs : Eliette VALAT (titulaire), Claude GRELLIER (titulaire), Jean BOUTELLIER (suppléant),

Jean-Paul MARTIN (suppléant).

- Secrétaire : Danier GIOVANNACCI.

La permanence pour la tenue du bureau de vote pour les 2 tours des élections municipales est la suivante :

- 8H – 10H : Bernard AEBERHARD et Claude GRELLIER,
- 10H – 12H : Claire GINIER et Jean-Paul MARTIN,
- 12H – 14H : Michel AGRINIER et André CHABAL,
- 14H – 16H : Jean BOUTELLIER et Daniel GIOVANNACCI
- 16H – 18H : Daniel MEYNADIER et Eliette VALAT

Questions diverses

- Monsieur GIOVANNACCI informe le Conseil municipal que lors du Conseil communautaire du 27 février 2020 il a été décidé de vendre le matériel de goudronnage à 6 communes (dont Rousses) pour un montant total de 12 000,00 € à partager à part égale. Ce matériel permettra de réaliser par mutualisation des travaux de goudronnage sur les 6 communes.
- Travaux du foyer rural : les travaux devaient être terminés fin 2019. Les délais n'ont pas été respectés par les entreprises. Les travaux ont commencé fin janvier 2020 et sont en cours. Nous avons dû prévoir un devis complémentaire avec le plombier pour le remplacement du chauffe-eau.
- Chemin de Montcamp : la commune de Fraissinet de Fourques, par l'intermédiaire du Chargé de la charte Forestière, salarié du PETR, va demander le classement de ce chemin en DFCI. Cela permettrait de pouvoir demander des subventions pour les travaux que nous prévoyons. Nous attendrons donc le résultat de cette demande avant de faire des travaux sur ce chemin.
- Réunion du Syndicat de Lozère Numérique sur la fibre optique : Monsieur BOUTELLIER s'est rendu à cette réunion et rend compte au Conseil municipal. Il y a eu le vote des comptes. Une information a été donnée sur le retard des travaux d'installation de la fibre.
- Logement HLM de Rousses : Monsieur le Maire et Monsieur GIOVANNACCI ont rencontré Monsieur ROUSSET des HLM Polygone au sujet de la demande faite par les locataires de l'un des logements HLM de Rousses pour acquérir leur logement. Il est rappelé que le terrain est communal et qu'en 2032 la commune sera propriétaire des 2 logements HLM créés et sera en conséquence bénéficiaire des loyers. Monsieur le Maire et M GIOVANNACCI estiment qu'il importe que le futur Conseil Municipale soit associé à la décision.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 h 00.